

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

NOTE DE DIALOGUE 2005-2006

**DEPARTEMENT PAR PAYS
REGION CENTRE
JANVIER 2006**

TABLES DES MATIERES

	Pages
SIGLES ET ABREVIATIONS	i-iii
I. INTRODUCTION	1
II. DEVELOPPEMENTS RECENTS	1
2.1. Situation socio-politique et sécuritaire	1
2.2. Etat de la gouvernance	2
2.3. Contexte macro-économique	3
2.4. Situation de la dette publique et des arriérés	4
2.5. Performances en matière de réformes	5
2.6. Contexte sectoriel	5
2.7. Contexte social	6
2.8. Principales contraintes	7
III. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT	7
3.1. Eléments clés du programme du Gouvernement	7
3.2. Appréciation du programme du Gouvernement	9
3.3. Enjeux et risques	10
IV DIALOGUE AVEC LA COMMUNAUTE DES BAILLEURS DE FONDS	10
4.1 Institutions de Bretton Woods et autres organismes multilatéraux	10
4.2 Partenaires bilatéraux	11
V. STRATEGIE D'ASSISTANCE DU GROUPE DE LA BANQUE	11
5.1 Portefeuille du Groupe de la Banque et sa gestion	11
5.2 Etat des arriérés envers le Groupe de la Banque	12
5.3. Actions engagées pour l'apurement des arriérés	12
5.4 Stratégies et instruments de renforcement du dialogue macroéconomique et de règlement des arriérés en 2006.	12
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	15
6.1 Conclusion	15
6.2 Recommandation	15
<u>Liste des tableaux</u>	12
Tableau 1 : Remboursement des prêts arrivant à échéance 2005-2007	
<u>Listes des annexes</u>	
Annexe 1 : Programme d'activités	
Annexe 2 : Indicateurs économiques et financiers clés 2000-2005	
Annexe 3 : Opérations du Gouvernement central 2000-2005	
Annexe 4 : Balance des paiements, 2000-2005	
Annexe 5 : Statistiques monétaires 2000-2005	
Encadré	
Encadré : Profil du pays	1

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	: Agence française de développement
ANIF	: Agence nationale d'investigation financière
BAD	: Banque africaine de développement
BDEAC	: Banque de développement des Etats d'Afrique centrale
BEAC	: Banque centrale des états de l'Afrique centrale
BICA	: Banque internationale pour la Centrafrique
BONUCA	: Bureau des nations unies pour la consolidation de la paix en Centrafrique
BPMC	: Banque populaire Maroc-centrafricaine
CDMT	: Cadre des dépenses à moyen terme
CEMAC	: Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEMI	: Commission électorale indépendante
CEP	: Cours d'enseignement primaire
CMCA	: Crédit mutuel centrafricain
CSLP	: Cadre stratégique de réduction de la pauvreté
DSRP	: Document de stratégie de réduction de la pauvreté
DTS	: Droits de tirages spéciaux
EITI	: Initiative pour la transparence des industries extractives
EPIP	: Evaluation des politiques et institutions des pays
EU	: Etats Unis d'Amérique
FACA	: Forces armées centrafricaines
FAD	: Fonds africain de développement
FCFA	: Franc de la communauté financière de l'Afrique
FED	: Fonds européen de développement
FMI	: Fonds monétaire international
FOMUC	: Forces d'appui de la CEMAC en Centrafrique
FPPC	: Facilité pour les pays post-conflits
FRPC	: Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
FURGEC	: Fonds d'urgence pour la gestion économique en Centrafrique
IBW	: Institutions de Bretton Woods
IDH	: Indice de développement humain
IGF	: Inspection général des Finances
LICUS	: Low Income Countries Under Stress
NEPAD	: Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODM	: Objectifs de développement du millénaire
OHADA	: Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique
PAS	: Programme d'ajustement structurel
PGP	: Profil de gouvernance Pays
PIB	: Produit intérieur brut
PME/PMI	: Petites et moyennes entreprises/industries
PNG	: Position nette du Gouvernement
PNUD	: Programme des nations unies pour le développement
PPTE	: Pays pauvre très endetté
PRAC	: Projet de réinsertion et d'appui aux communautés
PRE	: Programme de réhabilitation économique
PUPC	: Programme d'urgence post conflit
RCA	: République centrafricaine
TUPP	: Taxe unique des produits pétroliers
TVA	: Taxes sur la valeur ajoutée
UC	: Unité de compte
UE	: Union européenne
VAN	: Valeur actualisée nette

EQUIVALENCES MONETAIRES

Janvier 2006

Unité monétaire : Franc CFA

1 UC = 1,42927 \$ EU

1 UC = 794,725 FCFA

1 \$ EU = 556,035 FCFA

ANNEE BUDGETAIRE

1er janvier – 31 décembre

I. INTRODUCTION

1.1. La présente Note de dialogue fait suite à celle présentée aux Conseils en janvier 2005. Les Conseils avaient alors recommandé de différer son examen à une date ultérieure, en attendant les conclusions des discussions avec le FMI sur la situation en République centrafricaine (RCA), d'une part, et le dénouement des élections présidentielles de 2005, d'autre part. Dans ce contexte, la Banque a poursuivi le dialogue avec les autorités sur l'importance primordiale de la conclusion d'un programme avec le FMI, et sur la nécessité de faire des progrès sur les critères d'accès à la Facilité pour les pays post-conflit (FPPC). Elle a également maintenu les concertations avec les Institutions de Bretton Woods (IBW) sur l'évolution de la situation économique en RCA, et participé récemment aux discussions du deuxième Programme d'urgence post-conflit (PUPC) en juillet et novembre 2005.

1.2. La note de dialogue 2005-2006 a pour objectifs d'informer les Conseils d'administration sur les développements récents en République centrafricaine (RCA), et de proposer une stratégie pour résoudre le problème des arriérés en vue de la reprise des opérations du Groupe de la Banque dans le pays. La présente note comprend, outre l'introduction, les chapitres suivants : (i) développements récents ; (ii) éléments clés du programme de développement du Gouvernement ; (iii) état du dialogue avec la communauté des bailleurs de fonds ; et, (iv) stratégie de la Banque visant à résoudre le problème des arriérés.

Encadré 1 : Profil du pays

La RCA est un pays enclavé de 622 980 km² dont 150 000 km² à vocation agricole. Elle est limitée au nord par le Tchad, au sud par le Congo et la République Démocratique du Congo, à l'est par le Soudan, et à l'ouest par le Cameroun. Le climat est de type tropical et humide. Les précipitations annuelles varient de 700 mm à l'extrême nord-est, à 1700 mm au sud et sud-ouest. La population totale est estimée à 3.895.139 habitants selon le dernier recensement de 2003, dont 62% de ruraux. Le taux moyen de croissance démographique annuelle est estimé à 2,5%, et le revenu par habitant est de 260 dollars EU. Les villes principales sont Bangui (524.000 habitants), Berbérati (47.000 habitants), Bouar (43.000 habitants), Bambari (41.000 habitants), et Carnot (41.000 habitants). Outre l'animisme pratiqué par plus de 60% de la population, les deux principales religions sont le christianisme (25%), et l'islam (5%). Les deux langues officielles sont le Français et la langue nationale, le Sango. L'économie de la RCA est basée sur le secteur agricole qui représente en moyenne 60% du PIB, et emploie environ 80 % de la population active. L'essentiel des recettes d'exportation provient du bois (47%) et du diamant (40%). Les dix dernières années ont connu des mouvements populaires et de crises politico-militaires récurrentes qui ont eu un impact négatif sur les conditions de vie des populations. L'Indice de développement humain (IDH) qui était de 0,366 en 2001, a chuté à 0,355 en 2003 (contre 0,615 pour l'Afrique subsaharienne). Du fait de la situation politique, économique et sociale difficile, la réalisation des objectifs de développement du millénaire constitue un véritable défi pour le Gouvernement, la société civile, le secteur privé et la communauté des bailleurs de fonds.

II. DEVELOPPEMENTS RECENTS

2.1. Situation socio-politique et sécuritaire

2.1.1. **Situation socio-politique.** La RCA a subi ces dernières années des conflits politico-militaires récurrents, notamment des mutineries au sein de l'armée en 1996 et 1997, trois tentatives de coups d'Etat en 1999, 2001, 2002, et un coup d'Etat en mars 2003. Ce dernier avait porté l'actuel Chef de l'Etat au pouvoir. Pendant la période de transition, une nouvelle constitution adoptée par référendum en décembre 2004, a instauré un régime semi-présidentiel limité à deux mandats de cinq ans chacun. Les élections présidentielles et législatives qui se sont déroulées dans de bonnes conditions, ont été appuyées par l'Union Européenne (UE), la France, et le PNUD, et ont eu lieu le 13 mars 2005 pour le 1er tour, et le 8 mai 2005 pour le second tour. L'actuel Chef de l'Etat a été élu. La scène politique est partagée entre le principal parti de l'opposition, le Mouvement pour la libération du peuple centrafricain (MLPC) de l'ancien Président en exil, et une coalition de partis formant la mouvance présidentielle (Convergence Kwa Na Kwa), majoritaire à l'Assemblée nationale. La situation sociale

est difficile dans un environnement où l'Etat n'est pas en mesure de payer régulièrement les salaires et les pensions.

2.1.2. Situation sécuritaire. La situation sécuritaire s'est globalement améliorée, notamment à Bangui. A l'extrême nord du pays où elle était préoccupante du fait de la présence d'éléments non contrôlés (coupeurs de route), elle est en voie de normalisation avec le déploiement des forces de la CEMAC suite à la rencontre tripartite (Cameroun, RCA, et Tchad) de haut niveau qui s'est tenue en août 2005 à Yaoundé au Cameroun. En outre, le processus de démobilisation et de réinsertion, administré par le PNUD, se déroule normalement et devrait se terminer en 2006 (démobilisation) et 2007 (réinsertion). Enfin, sur le plan régional, le renforcement par le Tchad des contrôles à sa frontière avec la RCA afin d'éviter l'utilisation du territoire centrafricain comme base de repli par des groupes rebelles, l'aboutissement du processus démocratique global en RDC, ainsi que la mise en œuvre de l'accord politique entre le Gouvernement de Khartoum et l'Armée de libération du peuple du Soudan (SPLA), contribueront à améliorer l'environnement sécuritaire en RCA.

2.2. Etat de la gouvernance

2.2.1. Institutions démocratiques. La constitution adoptée par référendum a été promulguée en décembre 2004. Le dispositif institutionnel, qui stipule le principe de séparation des pouvoirs, comprend : (i) le pouvoir exécutif, exercé par le Président de la République élu au suffrage universel, qui nomme le Premier Ministre ; (ii) le pouvoir législatif exercé par le Parlement, et dont les membres, les députés, sont élus au suffrage universel pour une durée de cinq ans ; (iii) la Cour constitutionnelle, qui veille à la régularité des consultations électorales et des référenda, et résout les conflits de compétence entre le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et les collectivités territoriales ; (iv) la Cour de cassation, qui comprend trois chambres, notamment une chambre criminelle, une chambre civile et commerciale, et une chambre sociale ; (v) la Cour des comptes, qui est une juridiction compétente pour juger les comptes des comptables publics, des collectivités territoriales, et des entreprises publiques ; (vi) la Haute Cour de justice composée de six magistrats et six députés élus au scrutin secret par leurs pairs ; (vii) le Conseil économique et social ; et (ix) les collectivités territoriales. Ces institutions, et l'administration en général, rencontrent des difficultés de fonctionnement et de coordination, en raison des dysfonctionnements de l'administration, de l'inapplication des textes de loi, des problèmes financiers de l'Etat, et de la faiblesse des capacités institutionnelles.

2.2.2. Etat de droit, obligation de rendre compte, transparence et lutte contre la corruption. Les conflits ont mis à mal la gouvernance, et ce d'autant plus que le pays n'a pas de stratégie nationale en la matière. Dans ce contexte, en dépit du pluralisme politique et de la liberté des médias, l'Etat de droit reste insuffisamment établi. L'obligation de rendre compte reste une préoccupation majeure. En effet, la gestion économique de l'Etat est confrontée à la non observation des décrets d'application des textes de lois qui n'est pas souvent sanctionnée, et le système de suivi budgétaire, d'enregistrement comptable et d'audit des dépenses publiques est défaillant. En outre, la Cour des comptes et l'Inspection générale des finances (IGF) n'ont pas les moyens nécessaires pour assurer les contrôles statutaires. Cependant, trois ministres ont été suspendus en octobre 2005 dans le cadre de l'opération de recensement des fonctionnaires. Les conflits ont également mis à mal la transparence, et accentué la corruption, car ils ont eu pour conséquence d'affaiblir les procédures budgétaires, et d'aggraver les problèmes de transparence dans les marchés publics. Cependant, les autorités ont préparé avec l'appui financier de l'Union européenne (UE) un nouveau Code des marchés publics. Le Projet de ce nouveau Code a été soumis à la Banque qui l'a analysé et a transmis ses observations aux autorités. Dans le cadre du dialogue avec les autorités, la Banque encouragera le Gouvernement à le finaliser et à l'adopter. Les autorités ont également confirmé leur engagement à lutter contre la corruption par : (i) la publication en février 2005 des décrets portant organisation et fonctionnement du Ministère de la justice, la création du Pôle financier, et la création de l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF) ; et, (ii) la création en août 2005 du Comité interministériel de

réflexion sur la lutte contre la corruption. La Banque encouragera également le Gouvernement à élaborer une politique nationale de lutte contre la corruption, et à mettre en place à terme un Observatoire de la corruption.

2.2.3. Participation. L'un des cadres institutionnels formels qui visent à permettre aux organisations de la société civile de participer à la formulation des politiques et stratégies de développement, ainsi qu'à leur mise en œuvre, est le Comité de suivi du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Cependant, la participation de la société civile, y compris les ONG, et du secteur privé à la formulation de ces politiques et à leur mise en œuvre, est faible. Cela est imputable à la situation post-conflit du pays, d'une part, et d'autre part aux difficultés financières de l'Etat qui entravent l'organisation de rencontres entre le Comité de suivi du CSLP et les parties prenantes. Ces contraintes pourraient affaiblir le caractère participatif du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) en cours de préparation si la situation ne s'améliorait pas. Concernant spécifiquement les ONG, elles sont peu organisées, manquent de capacités, ainsi que de moyens matériels et logistiques. Par ailleurs, elles ne disposent pas de cadre institutionnel établi, parce que les décrets d'application de la loi du 21 mai 2002 portant création d'un cadre juridique régissant leur intervention, et d'un cadre de concertation tripartite Gouvernement -ONG-partenaires au développement, n'ont pas encore été pris.

2.3. Contexte macroéconomique

2.3.1. PIB et inflation. L'économie centrafricaine est dominée par le secteur primaire (agriculture vivrière et de subsistance, élevage et sylviculture) qui contribue en moyenne à hauteur de 60% au PIB, et emploie environ 80% de la population active. L'agriculture vivrière représente plus de 90% de la production agricole qui contribue pour 55% en moyenne à la valeur ajoutée du secteur primaire. Les parts du secteur secondaire dominé par les mines, et du secteur tertiaire, sont respectivement de 12% et 28% du PIB. Après les récessions de 2002 (-0,6%) et 2003 (-7,6%) en raison des troubles politico-militaires, le PIB réel a enregistré une légère hausse en 2004 (+1,3%), bénéficiant de la relative amélioration de la situation politique et sécuritaire, ainsi que du retour des populations rurales. La hausse du PIB a été soutenue par la reprise des activités agricoles (+2,6%), des industries manufacturières (+0,2% en 2004 contre -7,0% en 2003) et des mines (+7,8% en 2004 contre -21,2% en 2003). Le taux d'investissement privé qui représente en moyenne 65% du taux national, s'est accru (4,4% en 2004 contre 3,9% en 2003) en raison de la réhabilitation du secteur sucrier, et de la restructuration du transport fluvial. En 2005, selon les estimations, le PIB devrait croître de 2,2%, tirant avantage du retour de la paix et de l'amélioration de l'environnement sécuritaire. Enfin, l'inflation a été négative en 2004 (-2,2%, contre +4,4% en 2003) en raison de l'amélioration de la production agricole et des conditions de transport des denrées alimentaires.

2.3.2. Finances publiques. La *situation des finances publiques est préoccupante*, et le solde primaire qui devrait être normalement positif pour permettre à l'Etat de couvrir ses dépenses courantes, est structurellement négatif. En effet, le déficit primaire de base a augmenté de 14,9 à 18,6 milliards de FCFA entre 2003 et 2004, et représente -2,1% et -2,7% du PIB. En 2005, les estimations indiquent une réduction du déficit primaire de base à 9,1 milliards de FCFA (-1,3% du PIB)¹ du fait de la reprise de l'activité économique, de l'amélioration du recouvrement des recettes, et de la baisse des dépenses de l'Etat (subventions et transferts, et biens et services). Par ailleurs, le déficit global hors dons reste élevé, bien qu'en baisse à 4,5% du PIB en 2005, contre 5,5% du PIB en 2004. Les recettes de l'Etat proviennent pour plus de 85% des recettes fiscales dont les principales composantes sont les taxes directes, les taxes indirectes, et les taxes sur le commerce extérieur qui en représentent respectivement 32%, 46%, et 22%. La pression fiscale (7,7% du PIB en 2003, 8,1% du PIB en 2004, et 8,3% du PIB estimée en 2005) est faible au regard des dépenses

¹ Rapporté au PIB du secteur moderne, le déficit primaire de base s'élève en 2003, 2004, et 2005 respectivement à 4,7%, 5,8%, et 2,8%.

primaires rapportées au PIB (10% en 2003, 10,7% en 2004, et 9,5% prévu en 2005). Elle est également faible comparée à celle des autres pays d'Afrique subsaharienne dont la pression fiscale moyenne en 2003 et 2004 est supérieure à 15% du PIB. Les dépenses courantes représentent plus de 70% des dépenses de l'Etat, la masse salariale, les transferts et subvention, et les dépenses en biens et services en représentant respectivement 58%, 15%, et 27%.

2.3.3. La faiblesse des recettes de l'Etat est imputable à la désarticulation des services fiscaux, en particulier, ceux des impôts et des douanes, à la faiblesse des capacités, et au manque de moyens matériels et logistiques. S'y ajoutent le manque de statistiques fiables sur les contribuables et les comptes nationaux. Il en résulte des problèmes de trésorerie aigus, aggravés par le fait qu'en moyenne 35% des recettes de l'Etat sont précomptées parce que déjà affectées à la compensation d'engagements (chèques du Trésor, subvention de produits pétroliers par la Taxe unique des produits pétroliers - TUPP, frais bancaires). Cependant, le Gouvernement s'est engagé dans le cadre du deuxième PUPC à mettre un terme à ces pratiques.

2.3.4. **Monnaie et système bancaire.** Le système bancaire comprend trois banques : la Banque Internationale pour la Centrafrique (BICA) ; la Commercial Bank Centrafrique (CBCA) ; et, la Banque populaire Maroc-Centrafricaine (BPMC). A ces trois banques s'ajoute le Crédit mutuel de Centrafrique (CMCA), une fédération de dix huit caisses d'épargne qui devrait recevoir l'agrément d'organisme de microfinance auprès de la BEAC. Le système bancaire est fragilisé par l'accumulation d'arriérés de l'Etat, et par le niveau important des créances douteuses, dont les dettes des entreprises publiques. La reprise des activités économiques en 2004 s'est reflétée dans l'évolution des agrégats monétaires. En effet, la masse monétaire s'est accrue de 14,2%, en raison d'un accroissement de la circulation fiduciaire qui représente en moyenne plus de 70% de la masse monétaire. Le crédit intérieur a quant à lui progressé de 13,6%, reflétant un accroissement de la position nette de l'Etat (PNG) vis à vis du système bancaire, et un accroissement des crédits au secteur privé essentiellement de court terme (en moyenne 85-90% du total des crédits). La hausse de la PNG a résulté de la convention de financement de la CEMAC de 12 milliards de FCFA, mise en place en août 2004.

2.3.5. **Balance des paiements.** Près de 84% des recettes d'exportation proviennent du bois (43,5% en 2004), et du diamant (40% en 2004). En dépit de la détérioration du solde commercial (-6,6 milliards en 2004 contre 2,2 milliards en 2003), le solde déficitaire des transactions courantes s'est amélioré de 0,6 point de PIB en 2004 (4,9% du PIB en 2003 contre 4,3% du PIB en 2004). Cette détérioration du solde commercial reflète une hausse de 6% des importations suite à la reprise du transport des marchandises, et une baisse concomitante des exportations (-7%), notamment la baisse des exportations de bois (-17%) en raison de la rationalisation de l'exploitation forestière, et des difficultés² d'évacuation des produits sur le port de Douala. L'atténuation du déficit courant est aussi imputable : (i) à l'allègement du déficit des services de 5,5 milliards dû au recul des dépenses de fret lié à la reprise du transport fluvial des hydrocarbures ; (ii) à l'amélioration du solde des transferts courants liée à l'appui de certains partenaires au développement ; et, (iii) à l'amélioration du solde des capitaux, liée à la reprise progressive des activités économiques. Enfin, le déficit du solde global s'est atténué, s'établissant à 19,5 milliards de FCFA (2,7% du PIB) en 2004 contre 32,4 milliards de FCFA en 2003 (4,2% du PIB). Il a été financé par la baisse des réserves à hauteur de 1,4 milliard de FCFA, et par l'accumulation d'arriérés extérieurs (18,1 milliards de FCFA).

2.4. Situation de la dette publique et des arriérés

2.4.1. **Dette extérieure.** A fin 2004, l'encours de la dette publique extérieure à moyen et long terme (hors arriérés) s'est établi à 1,1 milliards de dollars EU soit 72,4% du PIB. La dette

² Ces difficultés étaient liées à des problèmes d'insécurité, ainsi qu'à la non praticabilité des routes en saisons des pluies.

multilatérale en a représenté 69,7%, soit 744 millions ; la dette bilatérale (Club de Paris), 22,8%, soit 244 millions, et la dette bilatérale hors Club de Paris, 80 millions (7,5%). La RCA n'a pratiquement pas réglé le service de sa dette extérieure au cours de ces dernières années. Les arriérés extérieurs s'élevaient à fin septembre 2005 à 342 millions de dollars EU (23% du PIB), dus aux créanciers suivants : Club de Paris (6%), créanciers bilatéraux hors Club de Paris (46%), Banque mondiale (14%), BAD/FAD (11% soit environ 37 millions de dollars), BADEA (4%), Fonds OPEP (3%), FIDA (1%), BDEAC (0,5%). Selon les projections du FMI, la VAN du stock de la dette représenterait en 2005 et 2006, respectivement 435% et 421% des recettes d'exportation de biens et services non facteurs, après application des mécanismes d'allégement traditionnels, au delà du seuil de 150% fixé par l'Initiative PPTE.

2.4.2. **Dette intérieure.** Le stock de la dette publique intérieure s'est élevé à 149 milliards de FCFA (22% du PIB) au 31 décembre 2004, dont 61,3 milliards de dette sociale (salaires, pensions, bourses, et arriérés vis-à-vis du système de sécurité sociale), 53,5 milliards de dette commerciale (fournisseurs), et 33,3 milliards de dette financière. Ces données sont provisoires, étant donné que la commission chargée du recensement des arriérés poursuit l'opération d'audit de ces arriérés, qui sera visé par un cabinet de réputation internationale en 2006.

2.5. Performances en matière de réformes

2.5.1. Le Gouvernement a élaboré pour la période janvier 2004-juin 2005, un Programme de réhabilitation économique (PRE) qui a bénéficié d'un prêt du FMI de 5,6 millions de DTS au titre du premier PUPC (juillet-décembre 2004) pour soutenir essentiellement les réformes budgétaires, et d'un don LICUS de la Banque mondiale. Le PRE visait : (i) le renforcement de la sécurité et le retour à l'ordre constitutionnel ; (ii) l'amélioration de la situation économique et financière ; (iii) le renforcement de la bonne gouvernance ; (iv) la réhabilitation des services dans les secteurs sociaux ; et (v) le renforcement des capacités institutionnelles. Cependant, toutes les mesures budgétaires prévues par le PUPC à fin décembre 2004 n'ont pas été mises en œuvre, et ne l'ont été qu'en 2005. La revue de ces mesures de réformes est faite ci-après.

2.5.2. Les mesures relatives à la *gouvernance* se rapportent, en 2005, à la création de l'ANIF, à l'adoption du nouvel organigramme de la justice, à la création du Pôle financier, et à la création d'un Comité interministériel de réflexion sur la corruption. Les décrets publiés au cours du premier semestre 2005, n'ont pas été mis en œuvre en 2005 principalement à cause des difficultés financières de l'Etat. Les autres mesures ont été essentiellement budgétaires. En ce qui concerne *l'amélioration des recettes*, les principales mesures ont été les suivantes : l'adoption des guides d'audit fiscal ; le renforcement du contrôle de l'éligibilité des entreprises soumises à l'impôt libératoire, et la consolidation des services de vérification du recouvrement des impôts auprès des grands contribuables ; et l'établissement de deux cordons douaniers sur les axes principaux reliant le Cameroun. Ces mesures ont été complétées par l'octroi de nouvelles licences d'exploitation forestière sur la base d'appels d'offres compétitifs, et par la révision du régime fiscal du secteur forestier, avec notamment l'introduction de l'écotaxe de pénalité environnementale visant la saine exploitation et l'aménagement des ressources naturelles. Elles ont été complétées au niveau du secteur minier par l'attribution des nouveaux permis d'exploitation du diamant sur la base uniquement des dispositions du nouveau Code minier. Les réformes budgétaires ont permis de renforcer le recouvrement des recettes, et d'accroître les recettes de l'Etat de 4% en 2004 et de 7% en 2005.

2.5.3. En ce qui concerne *les actions mises en œuvre pour le suivi de la trésorerie et la maîtrise des dépenses*, elles ont consisté à : réduire le nombre de comptes bancaires de l'Etat, et à renforcer le suivi ; recenser les fonctionnaires, et geler les nouveaux recrutements dans la fonction publique, à l'exception des secteurs de la santé et de l'éducation où les recrutements sont faits en fonction des départs à la retraite ; rétablir l'Inspection générale des finances (IGF) ; réduire les

rémunérations mensuelles brutes des fonctionnaires ayant des salaires supérieurs à 300.000 FCFA, à des taux progressifs de réduction allant de 25% à 30% ; et, limiter les allocations familiales à cinq enfants. Ces réformes ont permis de réduire le rythme d'accroissement des dépenses de l'Etat, comme l'atteste la baisse estimée à 1% en 2005 contre la hausse de 9,2% en 2004. Au niveau de la masse salariale, les résultats positifs qui se dessinaient en 2004, ont été annihilés au cours de la période qui a précédé les élections. Elle s'est accrue de 7 milliards de FCFA, ce qui nécessitait une réduction mensuelle de 600 millions de FCFA pour équilibrer le budget. C'est ainsi que dans le cadre des négociations du deuxième PUPC avec le FMI en novembre et décembre 2005, le Gouvernement a pris des mesures correctrices suivantes pour réduire la masse salariale de 600 millions de FCFA par mois : i) l'opération recensement-paiement réalisée en août 2005 a permis d'obtenir des économies de 260 millions; ii) la mise à la retraite de 1000 agents de l'Etat et la limitation des allocations familiales à 5 enfants ont permis de réaliser une réduction de 240 millions; et, iii) le solde de 100 millions sera réalisé par un abattement supplémentaire sur les salaires de plus de 300.000 FCFA³.

2.6. Contexte sectoriel

2.6.1. Secteur agriculture et élevage. L'agriculture qui est l'un des principaux secteurs de l'économie du pays, est dominée par les cultures vivrières et de subsistance. La production annuelle moyenne de manioc, aliment de base, est d'environ 560.000 tonnes (contre 587.000 tonnes en 2000), soit à peu près 60% de la production vivrière du pays, suivi par l'arachide pour environ 130.000 tonnes (contre 58.000 tonnes en 2000), et le maïs dont la production se situe à 120.000 (contre 65.000 tonnes en 2000). Le café et le coton ont vu leur production chuter respectivement de 11.800 tonnes en 2000 à 3.800 tonnes en 2004, et de 21.000 tonnes en 2000 à 6.800 tonnes en 2004, à cause des conflits, des problèmes de crédits de campagnes, d'encadrement des producteurs, d'intrants, et de baisse des cours mondiaux. Enfin, concernant l'élevage, le cheptel compte en moyenne 1,2 million de têtes, dont 26% de bovins, 22% de caprins, et 38% de volailles. L'agriculture et l'élevage ont non seulement souffert des conflits, mais aussi de l'absence de politique sectorielle, et de structures d'encadrement et de crédit.

2.6.2. Secteur forestier. En 2004, le secteur forestier a représenté 12,6% du secteur primaire, et a 43,5% des exportations. Il emploie environ 4.000 salariés directs. La production annuelle moyenne de grumes a été de 570.000 tonnes sur la période 2001-2004, dont 54% exportés (310.000 tonnes). La production annuelle moyenne de sciage et de contreplaqués sur la même période s'est élevée à 80.000 tonnes par an, dont 73% exportés (58.500 tonnes), dénotant un faible taux de transformation (14%). Le secteur est pénalisé par une gestion publique caractérisée par une faiblesse des capacités des institutions du sous-secteur par rapport au défi de réaliser l'important de son développement durable et sa contribution à la réduction de la pauvreté. Face à cette situation, le Gouvernement devra poursuivre les efforts dans les domaines ci-après : (i) simplifier et améliorer la structure des permis forestiers ; et, (ii) mettre l'accent sur les activités prioritaires et urgentes, à savoir, le renforcement des contrôles administratifs du Ministère chargé des forêts et du Fonds Forestier, le recouvrement des taxes forestières, et la poursuite des activités d'aménagement durable.

2.6.3. Secteur minier et diamant. Le sous-sol de la RCA regorge de ressources minières (cobalt, cuivre, diamant, fer, manganèse, or, pétrole, et quartz), mais seuls le diamant et l'or sont exploités de façon artisanale. Le secteur minier contribue en moyenne pour 23% à la valeur ajoutée du secteur secondaire, 3% au PIB, et 40% aux recettes d'exportation. L'exploitation du diamant, de type alluvionnaire, est marquée par des fraudes massives qui ne permettent pas d'organiser la filière, et de lui faire jouer un rôle de premier plan dans l'économie. Des problèmes de sécurité constituent également un frein au développement harmonieux du secteur. Cependant, le

³ Cette mesure, réalisée en décembre 2005, constituait une condition préalable à la présentation du deuxième PUPC au Conseil d'administration du FMI en février 2006.

déploiement des FACA et des forces de la CEMAC dans la zone diamantifère de Bria, ont atténué les menaces sécuritaires. Le Gouvernement a pris la décision en 2005 d'introduire plus de transparence dans l'attribution des permis. Il envisage de créer une police des mines pour un meilleur suivi de la production de diamant, et recherche des financements pour réviser le Code minier adopté en 2003. Le Gouvernement a adopté depuis 2003 le processus de Kimberley et l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI), mais l'administration minière manque de ressources humaines, matérielles, et logistiques pour les mettre en oeuvre. Concernant le pétrole, il n'est pas encore exploité. Le permis d'exploration qui avait été accordé sous l'ancien régime à une société américaine (RSM Production Corporation), a été annulé par le nouveau régime. La société a soumis en novembre 2005 une requête d'arbitrage du différend qui l'oppose à la RCA au Centre international de règlement des conflits d'investissement de la Banque mondiale.

2.7. Contexte social

2.7.1. Pauvreté et développement humain. La RCA a connu ces dix dernières années, des mouvements sociaux et des crises politico-militaires qui ont eu un impact négatif sur les conditions de vie des populations. Ainsi, l'Indice de développement humain (IDH) qui était de 0,366 en 2001, est passé à 0,355 en 2003 (contre 0,615 pour l'Afrique subsaharienne). La proportion de personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté a atteint plus de 70% en 2003. Le système éducatif a souffert des grèves des enseignants dues au non paiement des salaires, ainsi qu'à la destruction du matériel et des outils de travail lors des conflits. Ainsi, le taux net de scolarisation (TNS) au primaire qui était de 48% en 1988 a régressé à 41% en 2003. Le TNS de la ville de Bangui qui est de 79,5% dénote un profond déséquilibre régional en matière d'accès à l'éducation de base dû à l'exode rural et au manque de politique de décentralisation. Concernant la santé, les formations sanitaires sont délabrées, et manquent de personnels et de moyens financiers, de médicaments, et d'équipements. L'espérance de vie à la naissance a reculé de 49 ans en 1988 à 43 ans en 2003, tandis que la mortalité maternelle s'est accrue. En effet, on enregistre plus de 1300 décès sur 100.000 naissances en 2003, contre 683 en 1988. Le taux de mortalité infantile se situe à 132 ‰ en 2003, contre 80,6 ‰ pour l'Afrique. Concernant le VIH/SIDA, 15% de la population est infectée, dont 22% de femmes enceintes. La crise socio-politique a par ailleurs déstabilisé les familles et créé des conditions encore plus difficiles pour les ménages, renforçant ainsi les déséquilibres existants entre les genres en termes d'accès et de contrôle des ressources. En matière de genre, la participation des femmes aux instances de décision reste marginale, et des efforts importants doivent être faits pour assurer leur promotion à travers des interventions à caractère multisectoriel touchant à la fois l'amélioration de la formation, l'emploi, l'information, et l'accès aux services sociaux de base.

2.8. Principales contraintes

2.8.1. Contraintes institutionnelles et structurelles. L'instabilité politique a été une des contraintes importantes au développement du pays. En effet, les conflits successifs au cours des dix dernières années ont aggravé les dysfonctionnements de l'administration, notamment : (i) la faiblesse des effectifs et l'insuffisance de cadres qualifiés ; (ii) les difficultés de coordination des activités entre les différents départements ministériels, surtout en matière de gestion des finances publiques ; et, (iii) l'insuffisance et la vétusté des outils et matériels de travail. S'y ajoute la corruption, aggravée par le manque d'instruments de contrôle rigoureux de la gestion financière de l'Etat, et les arriérés de salaires qui démotivent les agents.

2.8.2. Contraintes macroéconomiques. La prédominance des productions de diamant et de bois dans les exportations accroît la sensibilité de l'économie aux chocs extérieurs. En outre, l'étroitesse de la base taxable limite le niveau des recettes fiscales, et contribue à la persistance du déficit budgétaire et des arriérés de paiement intérieurs et extérieurs. Cette persistance des arriérés extérieurs limite la mobilisation des ressources pour le développement, et contribue à l'insoutenabilité de la

dette extérieure. Enfin, la RCA est un pays enclavé importateur de produits pétroliers, et la hausse des cours du pétrole accroît les contraintes financières sur le budget de l'Etat. En effet, la subvention des prix à la pompe pour atténuer l'effet de la hausse des cours du pétrole coûte à l'Etat plus de 200 millions de FCA par mois.

2.8.3. Contraintes sectorielles. Les facteurs limitant le développement agricole sont le faible recours aux intrants en raison de leur rareté et leur coût élevé, les problèmes d'encadrement, de vulgarisation et de recherches agricoles, et le faible accès au crédit et aux infrastructures rurales délabrées. En ce qui concerne le secteur minier, l'exploitation du diamant est artisanale. Outre les problèmes de sécurité des sites d'exploitation et de la fraude, le contrôle systématique de l'extraction du minerai requiert des moyens, ce qui est difficile du fait de son caractère alluvionnaire. L'enclavement du pays, le manque d'infrastructures de transport, ainsi que le faible entretien des infrastructures existantes, accroissent les coûts des facteurs de production. En ce qui concerne le secteur privé, son faible niveau de développement est une contrainte pour la durabilité de la croissance. En effet, ce secteur a souffert non seulement de l'instabilité politique, mais aussi des insuffisances du cadre réglementaire, de la dégradation des infrastructures, des coûts élevés des facteurs de production, et des difficultés d'accès au financement bancaire. Enfin, la pandémie du VIH/SIDA est devenue une contrainte majeure, touchant toutes les couches de la population, et particulièrement les enseignants et les militaires, dans un système sanitaire défaillant.

III. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT

3.1. Eléments clés du Programme du Gouvernement

3.1.1. Le Gouvernement n'a pas encore achevé l'élaboration de son Programme de développement à moyen terme, qui sera traduit dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), dont la finalisation est prévue au troisième trimestre 2006. Cependant, s'appuyant sur les progrès réalisés en matière de gestion des finances publiques dans le cadre du PRE, il a élaboré avec l'assistance du FMI dans le cadre des négociations du deuxième PUPC en novembre 2005, un Programme de court terme pour l'année 2006. Ce programme vise : (i) la poursuite de l'amélioration de l'environnement sécuritaire ; (ii) la poursuite de l'assainissement des finances publiques ; (iii) le renforcement des pratiques de bonne gouvernance ; (iv) la finalisation du DSRP ; et, (v) l'accélération de la normalisation des relations avec les bailleurs de fonds. Pour mettre en œuvre ce programme, le Gouvernement a exprimé aux bailleurs de fonds, dont la Banque, un besoin d'assistance technique dans les domaines suivants : finances publiques, gestion macroéconomique, système statistique, élaboration du DSRP, planification et gestion des projets. Le programme fera l'objet d'un suivi conjoint avec les IBW et les autres bailleurs de fonds. Sa bonne exécution à fin juin 2006 devrait permettre d'entamer les discussions sur la FRPC.

3.1.2. **Amélioration de l'environnement sécuritaire.** En matière de consolidation de la paix et de la sécurité, le Gouvernement poursuivra la restructuration des forces de défense et de sécurité, et renforcera les opérations de sécurisation du territoire. Ces actions reposent d'abord sur la bonne exécution du calendrier de l'opération de démobilisation des ex-soldats miliciens et rebelles, lancée en décembre 2004, et qui devrait prendre fin en 2006, ainsi que de leur réinsertion jusqu'en 2007. Elles reposent ensuite sur la formation, l'encadrement, et l'équipement de la police, de la gendarmerie, et des FACA, avec l'appui de la France, du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Centrafrique (BONUCA), et des forces de la CEMAC (FOMUC). Elles reposent enfin sur le renforcement des relations avec les pays voisins (Cameroun, Congo, Soudan, Tchad, RDC), et le déploiement aux frontières et dans les zones diamantifères, des FACA, avec toujours l'appui du FOMUC et des forces françaises.

3.1.3. **Assainissement des finances publiques.** Avec un objectif de croissance du PIB de 3,5% en 2006, le Gouvernement vise à ramener le déficit global hors dons des finances publiques à 3,3% du PIB, contre 4,5% estimé en 2005. A cet égard, les objectifs intermédiaires en 2006 sont de réaliser un solde primaire de base légèrement positif (0,5% du PIB contre -1,3% du PIB estimé en 2005), d'accroître les recettes de 0,5 point de PIB (8,8% du PIB contre 8,3% du PIB estimé en 2005), et de réduire les dépenses de 0,8 point de PIB (12% du PIB contre 12,8% du PIB estimé en 2005). Les mesures identifiées pour la réalisation de ces objectifs se rapportent aux recettes, aux dépenses et à la gestion de la trésorerie. Elles sont à réaliser au cours du 1^{er} semestre 2006 dans le cadre du protocole de suivi du deuxième PUPC conclu avec le FMI en novembre 2005. En ce qui concerne les recettes, le Gouvernement renforcera la gestion des grands contribuables ainsi que le contrôle fiscal. A cet effet, il procédera à une relance systématique et à l'application de sanctions dissuasives pour défaut de déclaration, ainsi qu'à l'accroissement des vérifications générales et des contrôles ponctuels. Il procédera à l'intégration du Guichet Unique camerounais dans le système informatique douanier, et effectuera des contrôles en collaboration avec les douanes camerounaises. Enfin, il finalisera la migration du système informatique des Douanes, SYDONIA vers SYDONIA ++ pour un contrôle renforcé des flux d'entrée de marchandises transitant par le Cameroun. Concernant le suivi des dépenses et de la trésorerie, le Gouvernement poursuivra l'élaboration du plan de trésorerie mensuel et le publiera sur Internet. Il procédera également à l'interdiction de tout règlement de dépenses par voie de débit d'office sur les comptes du Trésor dans les banques, ainsi qu'à la limitation et au contrôle de l'émission de chèques du Trésor sur les comptes de dépôts. En outre, il consolidera les résultats positifs du dernier recensement des agents de l'Etat par la finalisation, avec l'appui d'un cabinet international, du fichier unique des fonctionnaires (solde - fonction publique). Enfin, il procédera à l'élaboration de manuels de procédures budgétaires présentant une architecture simplifiée du circuit de la dépense.

3.1.4. **Renforcement des pratiques de bonne gouvernance.** En matière de lutte contre la corruption, le Gouvernement portera une attention particulière aux activités du Comité chargé de réfléchir sur la stratégie de lutte contre la corruption, ainsi qu'au renforcement du « Pôle financier », récemment institué au sein du Ministère de la justice pour renforcer le pouvoir d'investigation financière de l'Etat. Il veillera également au renforcement des sanctions administratives et pénales des personnes coupables d'actes de malversation et de corruption. Pour améliorer la transparence, il mettra en place un site Internet sur lequel seront publiés mensuellement à partir de mars 2006, le plan de trésorerie mensuel, ainsi que les informations relatives au secteur forestier (production, exportation, recettes générées, permis attribués), et au secteur Minier (permis d'exploitation de diamant et d'or attribués et/ou annulés, volumes produits et exportés, recettes publiques générées). Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra l'audit des arriérés intérieurs.

3.1.5. **Finalisation du DSRP.** Le Gouvernement envisage, au cours de 2006, de discuter avec ses partenaires sur la reconstruction du pays. Les discussions seront focalisées sur la réhabilitation des infrastructures de base d'une part, principalement les transports, l'énergie et l'eau, et d'autre part sur la redynamisation des secteurs productifs, ainsi que la santé et l'éducation. Les politiques sectorielles et le cadrage macroéconomique à moyen terme qui devront supporter la stratégie de reconstruction du pays sont en cours de préparation en vue de soutenir le DSRP qui sera finalisé au cours du troisième trimestre 2006. Le Gouvernement organisera des consultations sectorielles et communautaires pour l'identification des actions prioritaires, et élaborera le cadrage macroéconomique à moyen terme et le cadre de suivi évaluation du DSRP.

3.1.6. **Accélération de la normalisation des relations avec les bailleurs de fonds.** Au cours de 2006, le Gouvernement poursuivra l'exercice de réconciliation des données de la dette extérieure de la RCA avec ses créanciers, et intensifiera les discussions avec la communauté internationale de manière à s'accorder pour fin 2006 au plus tard sur un plan d'apurement global des arriérés, et sur un plan de financement du programme de reconstruction, visant à atteindre le point de décision de l'initiative PPTE au plus tard au premier semestre 2007.

3.1.7. **Financement du programme.** Le coût du programme pour l'année 2006 s'élève à 28,1 milliards de FCFA, dont 6,8 milliards de FCFA de financement extérieurs identifiés (essentiellement des prêts projets), et 21,3 milliards de FCFA de financement à rechercher correspondant aux obligations extérieures de la RCA à l'exception des paiements au FMI. Pour appuyer le programme du Gouvernement, l'assistance financière du FMI dans le cadre du PUPC conclu en novembre 2005 et qui devrait être présenté au Conseil d'administration de cette institution en début février 2006, serait équivalente à 12,5% de la quote-part de la RCA, soit environ 7 millions de DTS⁴. Les mesures préalables réalisées à cet effet, en décembre 2005, sont au nombre de neuf, dont les trois principales sont : (i) un abattement supplémentaire sur les salaires de plus de 300.000 FCFA en vue d'économiser 100 millions supplémentaires, et atteindre l'objectif de 600 millions d'économie mensuelle ; (ii) une augmentation du taux de TVA de 18 à 19% ; et, (iii) une augmentation du prix des produits pétroliers visant à générer 2 milliards de FCFA de recette supplémentaire.

3.2. Appréciation du Programme du Gouvernement

3.2.1. **Cohérence et réalisme du Programme.** La démarche du Gouvernement visant à consolider l'environnement sécuritaire, et à axer sa stratégie économique sur un programme de stabilisation en 2006 est pertinente. En effet, outre la consolidation de la paix sans laquelle les efforts de relance seraient vains, ce programme aborde les questions les plus urgentes de rationalisation des finances publiques pour dégager des ressources pour couvrir les dépenses primaires. Le cadre macro-économique dans lequel il s'inscrit, est cohérent avec les objectifs quantitatifs (croissance économique et soldes budgétaires). Par ailleurs, la projection du solde primaire de base à 0,5% du PIB en 2006, et l'évaluation du gain en terme de pression fiscale de 0,5 point en 2006, sont réalistes, et tiennent compte des capacités institutionnelles et du délai de mise en œuvre de l'assistance technique. Cependant, compte tenu de la situation financière difficile que traverse la RCA, un appui financier conséquent est nécessaire pour l'exécution du programme.

3.2.2. **Croissance et équité en faveur de la réduction de la pauvreté.** Le programme du Gouvernement, essentiellement budgétaire, n'aborde pas la problématique de la durabilité de la croissance économique et de sa répartition en faveur de la réduction de la pauvreté. Cependant, par l'amélioration du cadre d'allocation des ressources qu'il favorisera, il constitue une base pour l'élaboration d'un cadre des dépenses à moyen terme, ainsi que d'un programme à moyen terme.

3.3. Enjeux et risques.

3.3.1. Les principaux enjeux auxquels le Gouvernement doit faire face au cours de l'exécution de son programme sont : (i) le maintien de la stabilité politique et sécuritaire du pays, (ii) la restauration d'un niveau de fonctionnement minimum de l'administration, notamment celle en charge de l'économie et les finances ; et, (iii) la mobilisation des bailleurs de fonds. En ce qui concerne le risque d'instabilité politique, il pourrait provenir de la résurgence de groupes armés, de l'opposition, et des tensions sociales liées au non paiement des salaires. Pour atténuer ce risque, le Gouvernement intensifiera le dialogue politique avec son opposition et mènera à terme la restructuration des forces de défense et de sécurité (FDS). Ce risque sera également atténué par les efforts de l'Etat pour assainir les finances publiques en vue de générer plus de ressources, ainsi que par les aides budgétaires attendues de l'UE et de la France en 2006. Quant au risque lié à la faiblesse des capacités, celui-ci pourrait être atténué par les efforts que le Gouvernement a engagés, avec l'appui des partenaires au développement dont la Banque, pour renforcer les compétences nationales en matière de gestion. Enfin, le troisième risque sera atténué par le début

⁴ Ce montant représente 12,5% du quota de la RCA au FMI au 30 novembre 2005, soit 55,70 millions de DTS. Le montant exact sera mentionné dans le document du PUPC qui sera soumis au Conseil d'administration du FMI.

d'engagement des bailleurs à soutenir le Gouvernement dans l'exécution de son programme de réformes.

IV DIALOGUE AVEC LA COMMUNAUTE DES BAILLEURS DE FONDS ET INTERVENTIONS

4.1. Le dialogue entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds est coordonné par le Ministère de l'Economie, du Plan, et de la Coopération internationale. Cependant, en vue de coordonner leurs interventions dans le cadre du réengagement progressif qui s'articule autour du deuxième PUPC, le principe a été retenu par les partenaires au développement d'organiser des réunions codirigées par les représentants de l'Union européenne et du Système des Nations Unies. Il n'a pas été défini de périodicité pour la tenue de ces réunions, qui sont convoquées au besoin. La Banque a participé aux deux premières réunions en juillet et novembre 2005, et y prendra part en 2006 au cours de ses missions dans le pays. Des deux réunions des bailleurs de fonds sur la RCA qui se sont déroulées à Paris à l'initiative de la France en juillet et novembre 2005, il est ressorti la volonté d'accélérer la normalisation des relations avec la RCA. Ainsi, il a été retenu d'élaborer au cours du premier trimestre 2006 une feuille de route qui orientera les actions des partenaires au développement. Cette feuille de route traduira d'une part la volonté d'aider le pays à poursuivre son programme de réformes à travers des appuis budgétaires et des appuis au renforcement des capacités en 2006, et d'autre part la volonté d'aider le pays à résoudre la question des arriérés et à entamer sa reconstruction. La revue des développements récents relatifs à la coopération de la RCA avec certains partenaires au développement est faite ci-après.

4.2 Institutions de Bretton Woods et autres organismes multilatéraux

4.2.1. **FMI.** La RCA a bénéficié de juillet à décembre 2004, d'un PUPC conclu avec le FMI, et soutenu par un prêt de 5,6 millions de DTS. Le deuxième PUPC conclu en novembre 2005 avec le FMI, et dont les mesures préalables ont été réalisées par le Gouvernement (cf. 3.1.7), devrait être présenté en début février 2006 au Conseil d'administration de l'institution. Le montant de du prêt y relatif est d'environ 7 millions de DTS desquels seraient déduites les échéances dues en 2006 au FMI. Il convient de rappeler qu'il était prévu que le deuxième PUPC soit conclu en février 2005. Cependant, les négociations ont été retardées par les décalages intervenus dans l'organisation des élections, la nomination en juillet 2005 du nouveau Gouvernement, et le temps mis par le Gouvernement et le FMI à s'accorder sur les mesures préalables au deuxième PUPC. L'appui du FMI au renforcement des capacités en 2006 sera focalisé sur la gestion macroéconomique, notamment le cadrage budgétaire et les finances publiques, et sur l'élaboration des comptes nationaux.

4.2.2. **Banque mondiale.** La Banque mondiale est le principal créancier multilatéral de la RCA (368 milliards de FCFA d'encours de dette à fin 2004) avec des arriérés à fin août 2005 de 26 milliards de FCFA. La Note de réengagement de la Banque mondiale visant la gouvernance et les questions de sécurité (désarmement, démobilisation, et réinsertion), ainsi que la restauration minimale de services sociaux, a été adoptée par son Conseil d'administration en juillet 2004. Dans ce cadre, elle a accordé un don de 4 millions de dollars EU dans le cadre de l'initiative LICUS. En 2005, le reliquat du don LICUS, soit 841.000 dollars EU sera utilisé sous forme de fonds d'assistance technique pour appuyer la finalisation du DSRP, et les finances publiques (réformes budgétaires et comptables, trésorerie et douanes). En 2006, la Banque mondiale devrait poursuivre le renforcement des capacités institutionnelles avec un deuxième don LICUS d'un montant quasiment équivalent au précédent, jusqu'à la fin du deuxième PUPC, puis, dans le cadre de la FRPC, effectuer une opération d'apurement des arriérés. La Banque mondiale assure le Secrétariat du Projet spécial de réinsertion des ex-combattants et d'appui aux communautés (PRAC) d'un montant de 9,8 millions de dollars EU, administré par le PNUD, et appuie la lutte contre le VIH/SIDA.

4.2.3. **Union Européenne.** La coopération avec l'UE s'inscrit dans le cadre de l'article 96 des accords de Cotonou. L'UE a soutenu, avec la France et le PNUD, le processus électoral à hauteur de 13 millions de dollars EU, et a repris en juillet 2005, sa coopération officielle avec la RCA, suspendue après le coup d'Etat de mars 2003. Des conventions de projets d'un montant indicatif de 60,5 millions d'euros sont en cours de signature. Par ailleurs, une enveloppe de 12 millions d'euros sera consacrée à l'ajustement sous forme d'aide budgétaire. Sur cette enveloppe, une aide budgétaire de 4 millions d'euros a été pourvue en 2005. En 2006, quatre assistants techniques seront recrutés pour la Direction Générale des douanes, l'Inspection Générale des Finances (IGF), la Direction Générale des impôts, et la Direction Générale du Budget, pour une période plus longue (3 ans).

4.2.4. **Système des Nations Unies.** Durant la période de transition, le PNUD a soutenu le processus électoral, et le Bureau d'observation des Nations Unies en Centrafrique (BONUCA), les élections et l'environnement sécuritaire. Le PNUD a proposé lors de la réunion des bailleurs de fonds à Paris en juillet 2005, l'idée d'un Fond d'urgence pour la gestion de l'économie en Centrafrique (FURGEC), dont elle serait l'administrateur. Ce fonds dont le montant initial a été évalué à 30 millions de dollars, servirait à assurer le différentiel de ressources nécessaires mensuellement pour assurer le paiement des salaires. Il permettrait au Gouvernement de mettre en œuvre les réformes dans un environnement socio-politique moins tendu. En 2006, le PNUD poursuivra le dialogue avec les bailleurs de fonds sur la proposition du FURGEC, et poursuivra son assistance technique à travers des appuis à la formulation du DSRP, à la promotion de la microfinance, à la gouvernance (formulation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption), et à la consolidation de la paix (gestion du processus de démobilisation et de réinsertion).

4.3 Partenaires bilatéraux

4.3.1. **France.** Le montant total de l'assistance de la France en 2005 a été de 16 milliards de FCFA. En 2006, elle portera sur la coopération civile (assistance technique en matière de santé, d'éducation et de recherche, et assistance technique en matière de gestion économique), et sur les opérations de l'Agence française de développement (AFD), notamment dans les transports et les infrastructures, la forêt et le secteur rural, et la santé. La France contribuera également à la consolidation de l'environnement sécuritaire, par la formation et l'équipement des forces armées centrafricaines (FACA), la formation de la police et de la gendarmerie, et par le soutien à la FOMUC.

4.3.2. **Chine.** La Chine a octroyé un prêt sans intérêt de 75 millions de yuans, soit environ 6 milliards de FCFA en 2002 pour la construction du stade de Bangui. En 2004, elle a octroyé un autre prêt sans intérêt (sur cinq ans) de 20 millions de yuans (environ 1,7 milliard de FCFA), suite à une requête du Gouvernement pour des fournitures de bureau et du petit matériel agricole, ainsi qu'un appui budgétaire de 12 millions de yuans (environ 1 milliard de FCFA) pour le paiement des salaires. Ce prêt a été suivi d'un don de 20 millions de yuans (environ 1,7 milliard de FCFA) pour la poursuite des travaux du stade de Bangui, le financement d'une étude de faisabilité de construction d'une cimenterie, et la construction de centres de santé à Bangui. Enfin, la Chine a accordé en 2005, un prêt de 30 millions de yuans (environ 2,7 milliards de FCFA) pour le financement de projet à identifier. Les prêts de la Chine à la RCA ont une durée d'utilisation de cinq ans, sont assortis d'un différé de dix ans et d'une durée d'amortissement de dix ans. Ils sont remboursables soit en monnaie convertible, soit en marchandises d'exportation.

4.3.3. Les discussions sont en cours pour la reprise de la coopération de certains partenaires bilatéraux autrefois importants, tels que l'**Allemagne** qui intervenait dans le développement rural

et la réhabilitation d'hôpitaux, et le **Japon** qui intervenait dans les infrastructures routières (bitumage de routes).

4.3.4. Enfin, de façon ponctuelle, l'**Algérie** a réglé en mai 2003, 250.000 euros à la Banque pour le compte de la RCA, et la **Tunisie** a octroyé une aide de 500.000 dollars à la RCA en septembre 2005.

V STRATEGIE D'ASSISTANCE DU GROUPE DE LA BANQUE

5.1. Portefeuille du Groupe de la Banque et sa gestion

5.1.1. Depuis 1972, le Groupe de la Banque a financé 23 opérations pour un montant total d'engagements nets de 109,98 millions d'UC (13,72 millions d'UC de la BAD et 96,26 millions d'UC du FAD) repartis comme suit : multisectoriel (30,12%) ; secteur agricole (25,12%) ; équipements collectifs (23,72%) ; transports (11,95%) et secteur social (9,09%). Le Groupe de la Banque a cofinancé deux programmes de réformes économiques avec les Institutions de Bretton Woods (IBW). Du fait de la persistance du problème des arriérés à partir de 1994, et en vue de réduire l'endettement de la RCA, il a été procédé en 1996, à l'annulation de tous les prêts et dons. L'exécution des opérations a rencontré les problèmes suivants : (i) la non libération à temps par le Gouvernement de ses contributions aux financements des projets ; (ii) les lourdeurs administratives ; (iii) les longs délais de mise en vigueur des accords de prêts occasionnant plusieurs prorogations des dates limites de dernier décaissement ; (iv) la non maîtrise des procédures d'acquisition des biens et services ; et (v) les arriérés de remboursement de la dette.

5.2. Etat des arriérés envers le Groupe de la Banque

5.2.1. Depuis 1994, la RCA est sous sanctions pour cause d'arriérés sur le remboursement des prêts. Au 31 décembre 2005, le montant total des arriérés dus se chiffrait à 25,31 millions d'UC, dont 21,14 millions pour le FAD et 4,17 millions d'UC pour la BAD. Les remboursements prévus au cours des trois prochaines années sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Échéances de paiement des prêts arrivant à échéance, 2006-2007 (millions d'UC)

Remboursements des prêts		Arriérés au 31/12/2005	2006	2007
FAD	Principal	14,10	2,27	2,34
	Intérêts	7,04	0,73	0,71
	Total	21,14	3,00	3,05
BAD	Principal	2,40	-	-
	Intérêts	1,77	-	-
	Total	4,17	-	-
TOTAL	Principal	16,50	2,27	2,34
	Intérêts	8,81	0,73	0,71
	Total	25,31	3,00	3,05

Source : Groupe de la BAD

5.3. Actions engagées par la Banque en vue de l'apurement des arriérés

5.3.1. Les tentatives d'apurement des arriérés depuis 1994, n'ont pas été couronnées de succès à cause des difficultés économiques du pays, de l'instabilité politique, et de l'absence de programme avec les IBW, même si la Banque a intensifié son dialogue avec les autorités centrafricaines, et renforcé sa concertation avec les autres partenaires au développement, en particulier les IBW. Dans ce cadre, elle a effectué plusieurs missions conjointes de revues de programmes avec les IBW et de suivi des arriérés en RCA, et discuté avec les autorités à

plusieurs occasions à son Siège du problème de l'apurement des arriérés. Dans le cadre de ce dialogue, la Banque a convenu avec le Gouvernement de plusieurs plans d'apurement des arriérés dont notamment celui de juillet 2002, où le montant des arriérés s'élevait à 16,2 millions d'UC (environ 15 milliards de FCFA), s'articulait sur les points suivants : (i) paiement de 20% au moment de l'approbation de la FRPC (juillet 2002-juin 2005) avec l'appui de la France ; (ii) paiement du reliquat au plus tard à la revue à mi-parcours de la FRPC, mais avant le point de décision fixé au premier semestre 2003. Mais, les discussions se sont interrompues suites aux troubles politiques qui ont suivi la tentative de coup d'Etat de 2002, et à la non présentation de la FRPC au Conseil d'administration du FMI. La reprise des discussions en 2003 autour du plan de 2002 n'a également pas abouti à cause du coup d'état de mars 2003. En 2004-2005, la Banque a présenté aux autorités centrafricaines la Facilité pour les pays post-conflit (FPPC) adoptée par les Conseils en juillet 2004, et poursuivi le dialogue sur la nécessité de faire des progrès sur les critères d'accès à cet instrument de règlement des arriérés. Elle a également poursuivi le dialogue avec les autorités sur l'importance primordiale de la conclusion d'un programme avec le FMI, maintenu les concertations avec les Institutions de Bretton Woods (IBW) sur l'évolution de la situation économique en RCA, et participé aux discussions du deuxième Programme d'urgence post-conflit (PUPC) en juillet et novembre 2005.

5.4. Stratégie et instruments de renforcement du dialogue macroéconomique et de règlement des arriérés en 2006

5.4.1. **Objectif.** La stratégie vise à contribuer à créer les conditions nécessaires pour résoudre le problème des arriérés, en vue de la reprise à terme des opérations de la Banque en RCA. A cet effet, la Banque se focalisera sur deux axes, à savoir : (i) la poursuite du dialogue sur la réalisation des critères d'accès à la Facilité pour les pays post-conflits (FPPC), principal instrument de la Banque pour l'apurement des arriérés ; et, (ii) le renforcement des capacités institutionnelles. L'application de la FPPC sera sujette à la réalisation des critères y relatifs, tout en prenant en compte le principe d'examen au « cas par cas ». Dans l'hypothèse de la conclusion d'une FRPC vers fin 2006, la Banque préparera son Document de stratégie intérimaire, ainsi que la proposition visant l'apurement des arriérés conformément au cadre de règlement des arriérés des pays sortant de conflit. A moyen terme, lorsque le problème des arriérés sera résolu, il sera élaboré un Document de stratégie par pays qui constituera un cadre complet de référence de ses interventions sous forme de dons sectoriels, d'appuis institutionnels et aux réformes économiques. Le montant de l'allocation indicative du pays au titre du FAD X pour la période 2005-2007 s'élève à 10,2 millions d'UC, dont un maximum de 3 millions d'UC pour financer le renforcement des capacités.

Axe 1 : Dialogue pour l'apurement des arriérés

5.4.2. Rappel du cadre, des principes et des critères de la FPPC. Le cadre de règlement des arriérés sera la FPPC, adoptée par les Conseils en juillet 2004, dont l'application effective requiert la satisfaction de critères spécifiques, à savoir : (i) être un pays potentiellement éligible à l'initiative PPTE ; (ii) mettre en œuvre de manière satisfaisante un programme de réformes à moyen terme soutenu par le FMI et la communauté des bailleurs de fonds, et avoir un plan de financement viable ; (iii) être à jour des échéances dues à la Banque depuis la date butoir ; (iv) ne pas opérer de discrimination au détriment de la Banque concernant le paiement des échéances courantes; (v) faire un effort maximum de contribution au paiement des arriérés sur ses propres ressources; et (vi) faire des efforts pour mobiliser la contribution des partenaires bilatéraux au financement du plan d'apurement des arriérés. Comme les principes directeurs de la FPPC le stipulent, le cadre de règlement des arriérés s'appliquera

avec flexibilité, prenant en compte les circonstances particulières du pays au cas par cas. Le financement de l'apurement des arriérés se fera selon une formule de partage des charges entre le pays, la Banque, et les partenaires bilatéraux. L'évaluation de la situation du pays par rapport à ces principaux critères, ainsi que les actions à mener par la Banque et le Gouvernement sont présentées ci-après.

5.4.3. La qualification comme pays post-conflit (PPC). Les directives de la FPPC stipulent que le pays sera qualifié effectivement comme PPC éligible à la FPPC s'il remplit les conditions suivantes : (i) un niveau de **paix** acceptable ; (ii) des efforts notables de promotion et de mise en place de mécanismes de **bonne gouvernance**, notamment des systèmes juridiques et judiciaires fiables ; (iii) une reprise des **activités économiques normales** ; (iv) des progrès notables en matière de **réinstallation des populations, de désarmement et de réintégration des ex-combattants** ; et, (v) la **reconnaissance des efforts faits par l'opinion internationale**, notamment les Nations Unies et les IBW. Concernant ces différentes conditions, on peut observer que le processus de paix, de reprise des activités économiques, et de démobilisation est lancé. En matière de gouvernance, des progrès sont à réaliser pour corriger les faiblesses de gestion des finances publiques, combattre la corruption, et améliorer le système juridique, judiciaire, et des marchés publics. Le dialogue à cet égard visera à encourager le Gouvernement à mettre en œuvre toutes les mesures de son programme relatives à la transparence et la lutte contre la corruption. Quant à l'appréciation globale de la situation du pays par la communauté internationale, elle est évolutive.

5.4.4. Evaluation des autres critères et pré requis cités au paragraphe 5.4.2. pour l'accès à la FPPC. en ce qui concerne le **paiement des échéances courantes à compter de la date butoir fixée au 31 décembre 2003**, la RCA n'a à ce jour assuré aucune échéance pouvant stabiliser le stock de ses arriérés, et il est peu probable qu'elle effectue des paiements dans un futur proche. S'agissant du respect *du statut de créancier privilégié*, en relation avec les IBW (FMI et Banque mondiale notamment), la Banque réaffirmera son exigence de non-discrimination dans le règlement des échéances courantes que lui confère ce statut. En ce qui concerne les critères relatifs à **la mise en œuvre d'un programme de réformes, à l'élaboration d'un plan de financement viable et à la mobilisation des partenaires**, ils ne sont pas suffisamment avancés à ce stade. Cependant, le pays a mis en œuvre les mesures préalables convenues avec le FMI en vue de bénéficier en début 2006 d'un deuxième PUPC de cette institution. La mise en œuvre satisfaisante de ce PUPC, ainsi que la finalisation du CSLP ouvrirait à leur tour la voie d'ici fin 2006 à la mise en place d'un programme à moyen terme soutenu par la FRPC, cadre pour l'élaboration d'un plan de financement viable.

5.4.5. S'agissant de **la mobilisation des partenaires**, le processus se met progressivement en place. En effet, suite à une réunion de concertation en novembre 2005 à Paris, la Banque, la France, le FMI, la Banque mondiale, et l'Union européenne ont convenu d'élaborer une « *Feuille de route commune pour l'année 2006* », qui sera présentée aux autorités puis aux autres bailleurs de fonds au cours d'une réunion élargie d'information au cours du premier trimestre 2006. Les deux objectifs visés sont (i) d'aider le Gouvernement à faire face aux besoins de trésorerie au cours du premier semestre 2006 à travers des appuis budgétaires ; et, (ii) de proposer d'ici fin 2006, une solution globale et soutenable d'apurement des arriérés intérieurs et extérieurs dans le cadre d'un programme de moyen terme qui pourrait être soutenu par la FRPC. Les discussions porteront aussi sur l'atteinte du point de décision.

La Banque encouragera à cet égard les autorités à approcher ses partenaires, mais appuiera activement ce processus par la concertation avec ces derniers. Elle participera aux réunions de concertation des bailleurs de fonds sur les modalités de mobilisation des ressources pour une solution durable au problème des arriérés et de la dette. La Banque envisage à cet effet, en concertation avec les autres bailleurs de fonds, d'abriter une réunion spécifique des partenaires sur la RCA. Au cours de cette réunion qui devrait avoir lieu au quatrième trimestre de 2006, seront discutés le bouclage du financement du plan d'apurement des arriérés de la RCA vis à vis de la Banque, le plan d'apurement des arriérés de la Banque mondiale, ainsi que le financement de la reconstruction du pays.

5.4.6. Enfin, le dialogue macroéconomique visera les finances publiques, notamment la bonne mise en œuvre des mesures de réformes budgétaires présentées dans le programme du Gouvernement pour 2006. Par ailleurs, dans la perspective de la reconstruction du pays, le dialogue consistera à conseiller le Gouvernement à procéder à la revue des politiques sectorielles existantes ainsi que celles à élaborer, dans les domaines de la gouvernance, de la réhabilitation socio-économique, du genre, de l'agriculture (Plan directeur agricole), de l'hydraulique, du secteur privé, et de l'éducation et du développement sanitaire.

5.4.7. *Montant des arriérés.* Le montant des arriérés qui s'élève à 25,31 millions d'UC au 31 décembre 2005, est estimé à 28,41 millions d'UC au 31 décembre 2006, date prospective de mise en place du programme de réformes soutenu par la FRPC et du plan d'apurement selon les hypothèses actuelles. La Banque sensibilisera le gouvernement sur l'importance de la bonne exécution du deuxième PUPC, voie d'accès incontournable à la FRPC. Elle exercera aussi un suivi attentif sur l'exécution de ce programme en coordination étroite avec les IBW. Dans le cadre de la préparation du plan d'apurement des arriérés au courant de 2006, la Banque étudiera la flexibilité à appliquer au regard de la fragilité extrême du pays. Ces ajustements pourraient porter entre autres sur le niveau de contribution du pays et de la FPPC.

5.4.8. Si les efforts de normalisation progressive de la situation se poursuivent, le pays pourrait satisfaire aux pré requis pour l'accès à la FPPC vers fin 2006. Les autorités ont la volonté d'engager les réformes et de normaliser les relations avec les partenaires. Les points faibles sur lesquels le pays devra accentuer ses efforts sont la gouvernance, notamment la lutte contre la corruption et les dysfonctionnements du système juridique et de passation des marchés publics, et le renforcement des capacités. Il devra aussi faire des efforts pour le paiement des échéances courantes et sa quote-part dans le plan d'apurement des arriérés, même si la Banque est disposée à examiner des flexibilités conformes à sa politique de sanctions et aux directives de la FPPC. En définitive, la Banque intensifiera le dialogue avec le Gouvernement et les partenaires au développement pour accélérer la satisfaction de l'ensemble des pré requis d'une part, et mobiliser leurs contributions financières au financement du programme et de la FPPC, d'autre part. Enfin, le chronogramme indicatif de mise en œuvre de cette stratégie est ci-joint en annexe 1.

Axe 2 : renforcement des capacités institutionnelles.

5.4.9. Le deuxième axe de la stratégie consistera à apporter un appui au renforcement des capacités de l'administration en matière de gestion économique et statistique. Il est complémentaire au dialogue et aux activités engagées par la Banque dans le cadre du PCI-Afrique en cours depuis 2004. La Banque financera en début 2006, le projet d'appui à la

gestion économique et statistique au Ministère de l'Economie, du Plan, et de la Coopération Internationale, et au Ministère des Finances et du Budget, en vue d'appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre des réformes, l'élaboration d'un cadre macroéconomique à moyen terme et la finalisation du DSRP, et la mise en œuvre d'un système de gestion de la dette extérieure. Ce choix s'explique par les discussions menées avec les autorités pour identifier les besoins lors de la mission de préparation du projet, et par la complémentarité recherchée avec les interventions des autres bailleurs de fonds, essentiellement focalisées sur les finances publiques (FMI, Banque mondiale, Union européenne), et sur l'élaboration du DSRP (PNUD, puis Banque mondiale). Ce financement consistera en un don FAD d'un montant maximum de 3 millions d'UC. La première composante de ce projet est l'appui aux structures de gestion économique et au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), qui vise à améliorer les capacités des Départements ministériels concernés en gestion macroéconomique, en programmation des investissements publics, et en gestion de la dette publique. Elle renforcera aussi la cellule de gestion du CSLP. La deuxième composante est l'appui aux structures d'élaboration des statistiques macroéconomiques et sociales, qui vise à redynamiser le système statistique national (SSN). Les résultats escomptés sont le renforcement des capacités d'élaboration d'outils de décision pour la gestion de la politique économique, notamment : (i) les comptes rapides pour la comptabilité nationale ; (ii) les projections macroéconomiques pour le cadrage budgétaire ; (iii) le cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) pour l'élaboration du programme à moyen terme du Gouvernement ; (iv) les indicateurs sociaux pour le cadre de suivi des indicateurs de pauvreté du DSRP ; et, (v) le logiciel SYGADE pour la gestion de la dette intérieure et extérieure. Cet appui qui constitue également un instrument de dialogue avec le pays, sera mis en œuvre en coordination avec les autres bailleurs de fonds, notamment le PNUD, la Banque mondiale, le FMI, l'UE, et la France.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6.1. **Conclusions.** Après une décennie de troubles militaro et socio-politiques, la situation politique et sécuritaire est en cours d'amélioration avec le bon déroulement des élections. La reprise économique est en cours, et les autorités ont la volonté de normaliser progressivement les relations avec les partenaires au développement. En effet, le Gouvernement a conclu en novembre 2005 un deuxième PUPC avec le FMI qui devrait être présenté au Conseil de cette institution en février 2006. Cependant, la solvabilité limitée du pays ne lui permet pas d'assurer le service de sa dette intérieure et extérieure, et au 31 décembre 2005 le stock des arriérés vis à vis de la Banque était de 25,31 millions d'UC.

6.2. L'objectif de la stratégie de la présente note de dialogue est de contribuer à créer les conditions nécessaires pour résoudre le problème des arriérés, en vue de la reprise des opérations de la Banque en RCA. Les axes stratégiques proposés à cet effet, sont : (i) de poursuivre le dialogue sur la réalisation des critères d'accès à la FPPC ; et (ii) de renforcer les capacités institutionnelles par le financement du projet d'appui à la gestion économique et statistique, pour un montant maximum de 3 millions d'UC en don FAD sur une allocation totale de 10,2 millions d'UC. La Banque envisage d'organiser au quatrième trimestre de 2006, en concertation avec les autres bailleurs de fonds, une réunion spécifique des partenaires sur la RCA pour discuter le bouclage du financement du plan d'apurement des arriérés de la RCA vis à vis de la Banque, le plan d'apurement des arriérés vis à vis de la Banque mondiale, ainsi que le financement de la reconstruction du pays. Si les efforts de redressement actuels se poursuivent, et sous réserve de la conclusion d'une FRPC, la Banque préparera son Document de stratégie intérimaire par pays qui présentera un plan d'apurement des arriérés dans le cadre de la FPPC. A moyen terme, lorsque le problème des arriérés sera résolu, la Banque engagera l'élaboration d'un Document de stratégie

par pays pour la RCA qui constituera un cadre complet de référence de ses interventions sous forme de projets sectoriels, d'appuis institutionnels et aux réformes économiques.

6.3. **Recommandation.** Au vu de ce qui précède, les Conseils sont invités à adopter la Note de dialogue 2005-2006 proposée pour la RCA.

RCA : Plan d'activités en 2006 relatif à la résolution du problème des arriérés

janvier – mars 2006

1. Finalisation de la Note de Dialogue (présentation au Conseil en février).
2. Mission d'évaluation du Projet d'appui institutionnel à la gestion économique et statistique, PAGES (janvier).
3. Réception du projet de feuille de route commune de la Banque mondiale, et distribution aux Départements concernés (janvier/février).
4. Transmission de la contribution de la Banque pour la finalisation de la feuille de route commune (février).
5. Participation à la réunion de sensibilisation sur la RCA à Paris ou à Bruxelles (février).
6. Mission OCCC/FFMA de dialogue sur les arriérés : (i) présentation du cadre d'apurement des arriérés ; et (ii) évaluation de la situation économique et financière du pays en vue de préparer les discussions du schéma d'apurement des arriérés (février/mars).
7. Lancement du processus de sensibilisation et de sollicitation des bailleurs sur le cadre d'apurement des arriérés (février/mars).

avril-août 2006

8. Présentation au Conseil du PAGES (avril/mai).
9. Travaux préparatoires à la proposition visant l'apurement des arriérés conformément au cadre de règlement des arriérés des pays sortant de conflit (avril-août).

septembre-octobre-décembre 2006

10. Réunion des bailleurs de fonds à Tunis sur les arriérés et le financement de la reconstruction (octobre/novembre).
11. Présentation de la proposition d'apurement des arriérés au Conseil (décembre).
12. Présentation du DSP intérimaire au Conseil (décembre).
13. Présentation du Programme d'appui aux réformes (décembre).

Tableau 1. République Centrafricaine: Indicateurs économiques et financiers choisis, 2001-08

	2001	2002	2003	2004			2005	2006	2007	2008
			Est.	Prog. 1/	Rev. 2/	Prél.	Prév.			
(Changement annuel de pourcentage, sauf indication contraire)										
Revenu et prix nationaux										
PIB à prix constants	0.3	-0.6	-7.6	2.3	0.8	1.3	2.2	3.5	3.8	3.9
PIB à prix courants	3.8	2.4	-4.3	4.7	0.6	-0.6	4.6	6.3	6.4	6.5
Coefficient d'ajustement du PIB	3.6	3.0	3.6	2.4	-0.2	-1.9	2.3	2.7	2.5	2.5
Prix à la consommation										
Moyenne annuelle	3.8	2.3	4.4	0.8	-2.1	-2.2	2.4	2.3	2.1	2.0
Finances du gouvernement central										
Recettes totales	4.3	24.2	-31.6	18.1	2.5	3.9	7.2	12.6	10.7	9.5
Dépenses totales	-11.5	22.4	-25.4	-3.6	1.3	9.2	-0.9	-0.2	7.0	8.7
Argent et crédit										
Actifs intérieurs nets 3/	13.2	2.9	-0.1	1.2	...	12.0	2.6	2.8	3.1	3.1
Crédit intérieur 3/	16.9	2.2	2.5	1.1	...	13.6	2.6	2.8	3.1	3.0
Argent au sens large	-1.1	-4.3	-8.0	5.8	...	14.2	2.9	6.5	7.3	7.4
Vitesse de l'argent au sens large (fin de période)	6.5	6.9	7.2	7.1	...	6.3	6.4	6.4	6.3	6.3
Secteur extérieur										
Exportations, f.o.b. (fonction du dollar améric.)	-9.0	2.5	-16.1	38.6	6.0	2.4	12.4	8.0	7.8	6.4
Volume à l'export	4.8	0.2	-29.0	29.9	5.3	2.2	4.0	4.1	6.3	6.3
Importations, f.o.b. (fonction du dollar améric.)	-9.8	16.8	-5.3	18.7	18.4	16.2	12.3	13.1	7.9	3.8
volume	-8.1	13.9	-15.5	16.9	11.8	6.9	3.4	10.7	6.8	2.7
Volume à l'import	-11.5	-0.2	5.4	5.1	-4.9	-7.8	-0.5	1.6	0.3	-1.0
Taux de change effectif nominal 4/	5.3	3.4	4.3	1.7	0.6
Taux de change effectif réel 4/	3.3	3.3	6.3	-2.4	1.2
En pourcentage du PIB sauf indication contraire)										
Épargne nationale brute	5.8	5.8	1.1	3.8	2.2	1.9	3.3	4.2	5.2	6.1
dont les Transferts officiels courants	1.6	1.9	0.5	0.7	0.7	0.6	0.8	1.0	1.0	1.0
Épargne intérieure brute	3.9	3.9	0.1	2.2	0.1	-0.3	1.1	1.6	2.5	3.5
Gouvernement	0.4	0.8	-1.8	0.4	-1.3	-2.7	-1.4	0.2	0.6	0.8
Secteur privé	3.5	3.1	1.8	1.8	1.4	2.3	2.5	1.4	1.8	2.7
Consommation	96.1	96.1	99.9	97.8	99.9	100.3	98.9	98.4	97.5	96.5
Gouvernement	3.2	3.9	3.1	2.3	2.6	3.2	2.4	2.4	2.7	3.0
Secteur privé	92.9	92.1	96.9	95.4	97.2	97.1	96.5	96.0	94.8	93.5
Investissements bruts	8.4	9.0	6.0	6.7	6.8	6.1	7.2	8.3	9.0	9.7
Gouvernement	3.5	4.8	2.1	2.3	2.4	2.0	2.3	2.7	2.8	3.0
Secteur privé	4.9	4.2	3.9	4.4	4.4	4.1	4.9	5.6	6.2	6.7
Déficit de ressources	-4.5	-5.0	-6.0	-4.5	-6.7	-6.5	-6.2	-6.7	-6.6	-6.2
Transferts courants et revenu des facteurs (net)	2.0	1.9	1.1	1.6	2.0	2.2	2.2	2.6	2.8	2.7
Balance du compte courant extérieur	-2.5	-3.1	-4.9	-2.9	-4.7	-4.3	-3.9	-4.1	-3.8	-3.5
Balance des paiements globale	-3.9	-5.0	-4.7	-2.7	-3.1	-2.8	-2.8	-2.2	-2.4	-2.3
Finances du gouvernement central										
Recettes totales	8.9	10.8	7.7	8.7	7.8	8.1	8.3	8.8	9.1	9.4
Dépenses totales	-13.2	-15.8	-12.3	-12.4	-12.3	-13.5	-12.8	-12.0	-12.1	-12.3
Balance globale (fonction des engagements)										
Hors dons 5/	-4.3	-5.0	-4.6	-3.7	-4.5	-5.5	-4.5	-3.3	-3.0	-3.0
Dons compris	-0.9	-1.2	-3.1	-1.0	-1.6	-2.2	-2.7	-1.4	-1.1	-1.2
Balance primaire au sens étroit 5/ 6/	0.3	1.0	-2.1	-0.6	-1.3	-2.7	-1.3	0.5	0.7	0.7
Balance de base 5/ 7/	-1.0	-0.5	-3.3	-1.8	-2.5	-3.9	-2.4	-0.8	-0.4	-0.3
Dette publique extérieure avant allègement dette	97.0	94.1	96.5	93.5	95.4	82.5	79.1	77.2	72.9	68.6
Valeur actuelle nette de la dette totale 8/	375.1	374.8	486.1	382.0	438.6	531.8	477.7	462.2	445.4	432.3
Ratio du service de la dette programmé 8/	14.8	24.7	30.6	23.2	27.9	21.8	20.7	19.8	19.9	20.6
Ratio effectif du service de la dette 8/	7.3	0.8	0.3	...	1.7	1.7	20.7	19.8	19.9	20.6
Réserves brutes en devises										
(en millions de dollars EU, fin de période)	119.8	121.0	131.0	134.6	148.8	148.4	136.5	138.6	141.2	143.5
(en mois d'importations, f.o.b.)	13.6	10.9	12.4	12.1	12.0	12.0	10.9	9.5	9.0	8.8
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	709.2	726.2	694.7	728.5	703.6	690.7	722.3	767.8	816.8	870.3
Taux de change (moyen; francs CFA par dollar EU)	732.4	694.8	580.1	527.6

Sources: Administration centrafricaine et statistiques et prévisions du FMI.

1/ Confère EBS/04/97.

2/ Révisées suite à la visite du personnel en octobre 2004.

3/ En pourcentage de la monnaie au sens large au début de la période.

4/ Pour 2005, moyenne sur 12 mois prenant fin en juin 2005.

5/ Conforme au programme (EBS/04/97; paragraphe 43), les prévisions pour 2004 comprennent 1 pour cent du PIB en dépenses prioritaires financées par des dons.

6/ Exclut les paiements d'intérêts, les investissements financés sur les ressources extérieures, et les dons.

7/ Exclut les investissements financés sur les ressources extérieures, et les dons.

8/ En pourcentage des exportations de biens et services.

Tableau 2. République Centrafricaine: Opérations du gouvernement central 2001-08

	2001	2002	2003	2004			2005	2006	2007	2008
				Prog. 1/	Rév. 2/	Est.	Prév.			
(en milliards de francs CFA)										
Recettes	63.2	78.4	53.7	63.4	55.1	55.8	59.8	67.3	74.5	81.6
Recettes fiscales	51.8	61.4	45.3	51.9	46.1	48.3	51.2	57.7	64.1	70.6
Impôts directs	15.2	17.2	14.0	16.8	14.0	15.6	14.6	16.3	17.4	19.0
Impôts indirects	24.8	33.3	20.5	24.4	22.4	22.1	25.4	28.4	32.0	34.9
Impôts sur le commerce international	11.8	10.9	10.7	10.7	9.7	10.6	11.2	12.9	14.7	16.7
<i>dont: les taxes à l'import</i>	7.0	7.6	7.7	7.8	6.8	7.1	7.4	8.5	9.1	9.6
Recettes non fiscales	11.4	17.0	8.4	11.5	9.0	7.5	8.6	9.6	10.3	11.0
<i>dont les recettes provenant de la MONUC 3</i>	4.4	2.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses	-93.6	-114.6	-85.5	-90.2	-86.7	-93.4	-92.5	-92.4	-98.8	-107.4
Dépenses primaires courantes	-51.0	-57.3	-58.1	-57.6	-55.4	-66.7	-61.6	-55.0	-58.9	-63.4
Indemnités et salaires	-29.2	-33.1	-34.5	-33.0	-33.0	-38.9	-42.0	-35.0	-35.7	-36.5
Transferts et subventions	-7.2	-7.1	-7.3	-10.1	-9.4	-10.0	-7.9	-8.2	-8.9	-9.7
Biens et services	-14.6	-17.1	-16.3	-14.4	-13.0	-17.8	-11.7	-11.8	-14.3	-17.2
Intérêts dus	-9.8	-11.3	-7.9	-8.5	-8.5	-8.5	-8.4	-9.9	-8.9	-9.1
Extérieurs	-8.5	-7.3	-5.0	-5.5	-5.5	-5.5	-5.4	-6.2	-6.2	-6.2
Intérieurs	-1.3	-3.9	-2.9	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.8	-2.7	-2.9
Dépenses administratives et d'équipement	-32.8	-46.0	-19.5	-24.1	-22.8	-18.2	-22.5	-27.4	-31.0	-35.0
Financées sur ressources nationales	-9.7	-13.5	-10.5	-10.1	-8.8	-7.7	-7.3	-8.2	-9.9	-11.9
Financées sur ressources extérieures	-23.1	-32.5	-9.0	-14.0	-14.0	-10.5	-15.2	-19.2	-21.1	-23.1
Balance globale, suivant les engagements										
Hormis les dons	-30.5	-36.2	-31.8	-26.8	-31.7	-37.7	-32.8	-25.1	-24.3	-25.9
<i>dont: balance primaire au sens étroit 4/</i>	2.5	7.6	-14.9	-4.3	-9.2	-18.6	-9.1	4.1	5.6	6.3
Y compris les dons	-6.2	-8.6	-21.8	-7.4	-10.9	-15.0	-19.1	-10.5	-9.1	-10.0
Changement d'arriérés (net; réduction -)	-7.3	21.3	30.5	0.0	20.4	21.1	3.5	-3.0	-3.0	-4.0
Intérieur	-15.1	-4.7	6.2	0.0	-2.3	2.9	3.5	-3.0	-3.0	-4.0
Extérieur	7.8	26.1	24.3	0.0	22.7	18.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale (selon espèces)	-37.7	-14.8	-1.4	-26.8	-11.3	-16.6	-29.2	-28.1	-27.3	-29.9
Financements identifiés	37.7	14.8	1.4	4.1	11.3	16.6	5.0	6.8	2.5	3.8
Extérieurs, nets	26.5	14.5	-1.3	6.2	7.5	8.1	4.2	4.1	2.4	3.2
Projets	23.1	32.5	9.0	14.0	14.0	10.5	15.2	19.2	21.1	23.1
Dons	21.8	26.5	6.0	10.0	10.0	7.9	11.4	14.6	15.2	15.8
Prêts	1.3	6.0	3.0	4.0	4.0	2.6	3.8	4.6	5.9	7.2
Programme	12.2	2.3	9.1	9.4	10.7	14.8	2.2	0.0	0.0	0.0
Dons	2.5	1.0	4.1	9.4	10.7	14.8	2.2	0.0	0.0	0.0
Prêts	9.7	1.3	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement échu	-15.2	-20.4	-19.4	-17.2	-17.2	-17.2	-13.2	-15.0	-18.7	-19.9
Allègement de la dette extérieure	6.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieure, nette	11.2	0.4	2.7	-2.1	3.8	8.5	0.8	2.7	0.1	0.6
Système bancaire	9.1	1.0	2.9	-2.1	3.8	8.5	0.8	2.7	0.1	0.6
Banque des États de l'Afrique centrale	8.9	2.1	2.9	-1.3	4.8	9.9	1.5	1.0	0.9	0.0
Contrepartie des ressources du FMI	7.3	0.0	0.0	-1.3	3.1	3.1	-2.6	-3.2	-3.9	-4.6
Autre	1.7	2.1	2.9	0.0	1.7	6.7	4.0	4.3	4.8	4.6
Banques commerciales	0.2	-1.1	0.0	-0.8	-1.0	-1.4	-0.7	1.7	-0.8	0.6
Non bancaire	2.1	-0.6	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement complémentaire	0.0	0.0	0.0	22.7	0.0	0.0	24.2	21.2	24.9	26.1
Postes pour mémoire:	(en pourcentage du PIB)									
Recettes	8.9	10.8	7.7	8.7	7.8	8.1	8.3	8.8	9.1	9.4
Dépenses	-13.2	-15.8	-12.3	-12.4	-12.3	-13.5	-12.8	-12.0	-12.1	-12.3
<i>dont Salaires et indemnités</i>	-4.1	-4.6	-5.0	-4.5	-4.7	-5.6	-5.8	-4.6	-4.4	-4.2
Transferts et subventions	-1.0	-1.0	-1.1	-1.4	-1.3	-1.4	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1
biens et services	-2.1	-2.4	-2.4	-2.0	-1.8	-2.6	-1.6	-1.5	-1.7	-2.0
investissements financés sur res	-1.4	-1.9	-1.5	-1.4	-1.3	-1.1	-1.0	-1.1	-1.2	-1.4
Balance, suivant les engagements (déficit -)										
Hormis les dons	-4.3	-5.0	-4.6	-3.7	-4.5	-5.5	-4.5	-3.3	-3.0	-3.0
Y compris les dons	-0.9	-1.2	-3.1	-1.0	-1.6	-2.2	-2.7	-1.4	-1.1	-1.2
Balance du budget primaire au sens étroit 4/	0.3	1.0	-2.1	-0.6	-1.3	-2.7	-1.3	0.5	0.7	0.7
Balance de base 5/	-1.0	-0.5	-3.3	-1.8	-2.5	-3.9	-2.4	-0.8	-0.4	-0.3

Sources: Administration centrafricaine et statistiques et prévisions du FMI.

1/ Conforme au programme (EBS/04/97; paragraphe 43), les prévisions pour 2004 comprennent 1 pour cent du PIB en dépenses prioritaires financées par des dons.

2/ Révisées suite à la visite du personnel en octobre 2004.

3/ Mission des Nations Unies en République Centrafricaine

4/ Exclut les paiements d'intérêts, les investissements financés sur les ressources extérieures, et les dons.

5/ Exclut les investissements financés sur les ressources extérieures, et les dons.

Tableau 8. Situation monétaire 2001-2008 en République Centrafricaine

	2001	2002	2003	2004			2005	2006	2007	2008	
				Prog. 1/	Rév.	Est.					Prév.
				(en milliards de francs CFA en fin de période, sauf indication contraire)							
Actifs extérieurs nets	63.7	55.7	47.4	51.7	...	49.5	49.8	54.0	59.1	64.7	
Banque des États de l'Afrique centrale (BEA)	66.3	58.1	51.9	54.6	...	51.4	54.2	58.4	63.5	69.1	
Compte des opérations	87.6	76.9	67.9	69.9	...	69.6	72.3	73.1	74.0	74.9	
utilisation du crédit FMI	-22.9	-20.9	-18.9	-18.2	...	-21.2	-19.8	-16.5	-12.7	-8.0	
Autre	1.6	2.1	2.9	2.9	...	3.0	1.6	1.8	2.1	2.2	
Banques commerciales	-2.7	-2.4	-4.6	-2.9	...	-1.9	-4.4	-4.4	-4.4	-4.4	
Actifs intérieurs nets	46.0	49.2	49.2	50.3	...	60.7	63.6	66.8	70.6	74.5	
Crédit intérieur	97.1	99.6	102.2	103.3	...	115.4	118.2	121.4	125.2	129.1	
Crédit au secteur public	54.6	50.2	52.8	51.3	...	60.2	62.1	64.4	64.5	65.1	
Crédit au gouvernement central (net)	55.3	54.3	55.2	53.8	...	62.9	64.8	67.5	67.6	68.2	
BEAC	48.7	48.7	49.7	49.0	...	58.7	61.3	62.3	63.2	63.3	
Compte courant	17.2	14.1	17.1	17.1	...	25.1	30.7	35.0	39.8	44.4	
Prêts consolidés	14.6	14.6	14.6	14.6	...	14.6	13.0	13.0	13.0	13.0	
FMI (net)	22.9	20.9	18.9	18.2	...	21.2	19.8	16.5	12.7	8.0	
Dépôts	-6.0	-0.8	-0.8	-0.8	...	-2.2	-2.2	-2.2	-2.2	-2.2	
Banques commerciales	6.7	5.6	5.6	4.8	...	4.2	3.5	5.2	4.3	4.9	
Crédit à d'autres organes publics (net)	-0.7	-4.1	-2.4	-2.4	...	-2.7	-2.7	-3.1	-3.1	-3.1	
Crédit à l'économie	42.5	49.4	49.4	51.9	...	55.2	56.1	57.0	60.7	64.0	
Entreprises publiques	8.0	8.1	8.4	8.4	...	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	
Secteur privé	34.5	41.3	41.0	43.5	...	48.4	49.4	50.2	54.0	57.2	
Autres rubriques (net)	-51.1	-50.3	-53.1	-52.9	...	-54.6	-54.6	-54.6	-54.6	-54.6	
Monnaie et quasi monnaie	109.7	104.9	96.5	102.1	...	110.2	113.4	120.8	129.7	139.2	
Monnaie	82.6	77.4	70.4	72.4	...	81.3	82.0	83.0	84.6	90.9	
Dépôts	27.1	27.5	26.1	29.7	...	28.9	31.4	37.8	45.0	48.4	
Dépôts à vue	16.6	17.3	15.1	18.7	...	16.4	17.7	21.4	25.4	27.4	
Dépôts à terme et épargnes	10.5	10.2	11.1	11.0	...	12.5	13.7	16.4	19.7	20.9	
Rubriques pour mémoire:											
Actifs intérieurs nets de la banque centrale	17.7	20.9	20.7	20.5	...	32.3	30.7	28.0	24.5	25.2	
Base monétaire	84.0	79.0	72.6	75.1	...	83.7	84.9	86.4	88.0	94.3	
PIB nominal	709.2	726.2	694.7	728.5	...	690.7	722.3	767.8	816.8	870.3	
Vitesse de circulation (PIB/monnaie au sens large)											
Fin de période	6.5	6.9	7.2	7.1	...	6.3	6.4	6.4	6.3	6.3	
	(Changement annuel, en pourcentage de monnaie au sens large en début de période)										
Actifs extérieurs nets	-14.3	-7.3	-8.0	4.6	...	2.2	0.3	3.7	4.2	4.3	
Actifs intérieurs nets	13.2	2.9	-0.1	1.2	...	12.0	2.6	2.8	3.1	3.1	
Crédit intérieur net	16.9	2.2	2.5	1.1	...	13.6	2.6	2.8	3.1	3.0	
Crédit net au gouvernement central	8.7	-0.9	0.9	-1.5	...	7.9	1.8	2.4	0.1	0.5	
Crédit à l'économie	3.2	6.3	0.0	2.6	...	6.0	0.8	0.8	3.1	2.5	
Monnaie et quasi monnaie	-1.1	-4.3	-8.0	5.8	...	14.2	2.9	6.5	7.3	7.4	
	(Changement de pourcentage annuel)										
Base monétaire	-6.2	-6.0	-8.0	3.3	...	15.3	1.4	1.7	1.9	7.1	
Crédit à l'économie	9.2	16.3	0.1	5.1	...	11.6	1.7	1.5	6.5	5.4	
Entreprises publiques	-0.5	1.4	4.7	0.0	...	-20.2	0.0	0.0	0.0	0.0	
Secteur privé	11.6	19.7	-0.8	6.1	...	18.2	1.9	1.7	7.4	6.1	
Sources: Administration centrafricaine et statistiques et prévisions du FMI											
1/ Confère EBS/04/97.											

Tableau 7. Balance des paiements 2001-2008 de la République Centrafricaine

	2001	2002	2003	2004			2005	2006	2007	2008
			Est.	Prog. 1/	Rév. 2/	Prél.	Prév.			
(en milliards de francs CFA)										
Compte courant	-17.8	-22.7	-33.9	-20.8	-32.9	-29.4	-28.4	-31.3	-31.2	-30.7
Balance sur les biens	25.6	14.3	2.2	14.8	-4.8	-6.6	-7.3	-12.4	-13.5	-11.7
Exports, f.o.b.	104.1	101.3	70.9	87.1	68.1	66.0	73.9	82.1	88.3	93.7
dont: diamant	41.2	36.3	28.6	34.7	28.8	27.8	31.5	34.0	36.5	37.9
produits du bois	45.3	49.6	34.6	39.3	29.0	28.7	31.1	35.1	36.7	38.7
Imports, f.o.b.	-78.5	-86.9	-68.7	-72.3	-72.9	-72.6	-81.2	-94.5	-101.8	-105.4
Produits pétroliers	-13.5	-11.0	-8.1	-10.5	-13.4	-17.8	-23.9	-30.7	-32.8	-35.3
Programme d'investissement public	-4.4	-8.4	-5.1	-5.0	-4.0	-1.9	-4.1	-5.2	-5.7	-6.2
Autre	-60.6	-67.5	-55.5	-56.8	-55.5	-52.9	-53.2	-58.7	-63.4	-63.8
Services (nets)	-57.4	-50.9	-43.5	-47.4	-42.4	-38.0	-37.1	-39.0	-40.3	-42.2
Revenu (net)	-7.5	-5.1	-3.5	-4.2	-4.2	-3.0	-1.4	-2.0	-1.8	-1.8
<i>dont</i> : intérêt échu sur dette publique	-8.6	-7.5	-5.1	-5.6	-5.6	-5.6	-5.5	-6.3	-6.2	-6.2
Transferts courants (net)	21.4	18.9	10.9	16.0	18.5	18.2	17.5	22.0	24.5	25.0
Compte de capital	13.1	13.6	6.9	6.4	15.5	18.5	7.6	6.9	7.2	7.5
Dons au projet 3/	10.4	12.6	2.8	4.8	4.8	3.8	5.4	6.9	7.2	7.5
Dons au programme	2.5	1.0	4.1	1.7	10.7	14.8	2.2	0.0	0.0	0.0
Annulation de dette	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	-8.0	-30.2	-10.6	-5.0	-4.5	-8.7	0.5	7.3	4.2	2.7
Secteur public (net)	-4.2	-13.1	-11.4	-13.2	-13.2	-14.6	-9.4	-10.5	-12.8	-12.6
Décaissements au profit de projet	1.3	6.0	3.0	4.0	4.0	2.6	3.8	4.6	5.9	7.2
Décaissements au profit de programme	9.7	1.3	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement programmé	-15.2	-20.4	-19.4	-17.2	-17.2	-17.2	-13.2	-15.0	-18.7	-19.9
Secteur privé (net)	-3.8	-17.1	0.8	8.2	8.8	5.9	9.8	17.8	17.0	15.3
Erreurs et omissions	-15.0	3.0	5.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	-27.7	-36.3	-32.4	-19.4	-21.9	-19.5	-20.3	-17.0	-19.8	-20.4
Financement identifié	27.7	36.3	32.4	-3.3	21.9	19.5	-3.9	-4.2	-5.1	-5.6
Mouvements réserves officielles nettes 4/	13.7	10.3	8.1	1.1	1.1	1.4	-3.9	-4.2	-5.1	-5.6
Crédit net FMI	7.3	0.0	0.0	3.1	3.1	3.1	-2.6	-3.2	-3.9	-4.6
Achats et prêts	7.3	0.0	0.0	4.4	4.4	4.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements (en espèces)	0.0	0.0	0.0	-1.3	-1.3	-1.3	-2.6	-3.2	-3.9	-4.6
Autres réserves (hausse -)	6.5	10.3	8.1	-2.0	-2.0	-1.8	-1.4	-1.0	-1.2	-1.0
Financement exceptionnel	14.0	26.1	24.3	0.0	22.7	18.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement de la dette 5/	6.2	0.0	0.0
Arriérés de paiements de la dette (baisse)	7.8	26.1	24.3	0.0	22.7	18.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement complémentaire (+)	0.0	0.0	0.0	22.7	0.0	0.0	24.2	21.2	24.9	26.1
Rubriques pour mémoire	(Changement de pourcentage annuel, sauf indication contraire)									
Terme de l'échange (en fonction du dollar EU)	-11.5	-0.2	5.4	5.1	-4.9	-7.8	-0.5	1.6	0.3	-1.0
Prix unit exportations (en fonct dollar EU)	-13.2	2.3	18.1	6.7	0.7	0.2	8.0	3.7	1.4	0.1
Prix unit importations (en fonct dollar EU)	-1.8	2.5	12.1	1.6	5.9	8.7	8.6	2.2	1.1	1.0
Transfert ressources nettes	33.0	33.1	17.9	14.3	23.3	23.9	20.3	15.9	17.1	18.4
Transfert ressources nettes (pourcent PIB)	4.7	4.6	2.6	2.0	3.3	3.5	2.8	2.1	2.1	2.1
Réserves officielles brutes										
(en milliards de francs CFA, fin de période)	89.2	78.9	70.8	72.8	72.8	72.6	73.9	74.9	76.1	77.1
(en mois d'importations, f.o.b.)	13.6	10.9	12.4	12.1	12.0	12.0	10.9	9.5	9.0	8.8
Compte courant (en pourcentage du PIB)	-2.5	-3.1	-4.9	-2.9	-4.7	-4.3	-3.9	-4.1	-3.8	-3.5
Stock total des arriérés extérieurs (en milliard)	133.4	160.4	182.1
<i>dont</i> : arriérés dus aux créanciers multilatéraux	31.2	44.1	57.5

Sources: Administration centrafricaine et statistiques et prévisions du FMI.

1/ Confère EBS/04/97.

2/ Révisé en fonction de l'examen du programme PUPC d'octobre 2004

3/ A partie des dons aux projets est comprise dans les transferts courants.

4/ En fonction des définitions conformes à celles du *Manuel de la Balance des paiements du FMI* (5ème édit.).

5/ Comprend l'allègement de la dette selon l'accord de rééchelonnement 1998 du Club de Paris, et les accords signés avec d'autres créanciers en 1999.

